

LES COMMERCIAUX DE L'IDF DEMANDENT DES REPONSES ET DES ACTES



Septembre 2026 – IL– DE IDF

Depuis de nombreux mois, vos représentants CFE-CGC de la DE IDF alertent régulièrement la Direction sur la dégradation continue des conditions de travail et sur l'évolution préoccupante de la rémunération des équipes commerciales.

Malgré ces alertes répétées, la situation continue de se dégrader.

Les remontées recueillies par la CFE-CGC Orange font état d'objectifs jugés plus difficiles à atteindre, parfois communiqués tardivement et insuffisamment adaptés aux réalités du terrain.

La complexité croissante des mécanismes de rémunération et de rétribution entretient également le sentiment que les gains annoncés deviennent toujours plus difficiles à atteindre, voire inaccessibles.

Ainsi les objectifs sont toujours plus élevés, et la rémunération toujours plus incertaine.

Pendant ce temps, les salariés doivent composer avec une organisation en perpétuelle transformation, des outils et un SI qui ne répondent pas toujours aux besoins du terrain et des pressions commerciales permanentes.

Cette situation génère de la pression, de la démotivation et une dégradation des conditions de travail dans les collectifs.

Ce n'est plus possible !

Le mouvement spontané du 21 septembre a constitué un signal particulièrement clair.

À la suite d'un échange avec les forces commerciales du mardi 15 septembre, le mécontentement déjà largement exprimé par les équipes commerciales s'est amplifié.

Le 21 septembre 2026, à l'occasion de la convention commerciale de la DE Île-de-France, plus d'une centaine de commerciaux se sont rassemblés pour exprimer leur désaccord sur les objectifs, la part variable et les conditions de travail. Ils se sont présentés sur le lieu de l'évènement, mais ne sont pas entrés dans la salle et sont restés présents devant le bâtiment jusqu'à la fin du séminaire.

Ce geste, collectif et majoritairement suivi, ne peut pas être considéré comme un simple incident ou comme une manifestation ponctuelle de mécontentement, il constitue un message clair adressé à la Direction :

« Il n'est plus acceptable de demander toujours davantage aux salariés dans une organisation en mutation permanente, avec des difficultés persistantes liées au SI, des pressions commerciales constantes, tout en constatant une dégradation de la rémunération et des conditions de travail »

La mobilisation du 21 septembre démontre également une forte solidarité entre les salariés concernés.

La Direction doit désormais entendre ce message et y apporter des réponses concrètes.



Jurisprudence – Cour de Cassation

La Cour de cassation (Cass.soc.31 janvier 2024, n°22-22.709 F-D-Pourvoi : P22-22.709-Arret n°112 F-D) rappelle que les objectifs fixés unilatéralement doivent être réalisables et communiqués en début d'exercice. La CFE-CGC demande donc des règles complètes, stables et connues suffisamment tôt.

Nos revendications

Forts des échanges réguliers avec les salariés et du constat partagé sur le terrain, nous porterons auprès de la Direction les revendications suivantes, qui font aujourd'hui consensus au sein du domaine de la vente :

1. Des objectifs réalistes et atteignables

Nous demandons :

- ♦ Une révision des objectifs afin qu'ils soient réalistes, cohérents et atteignables ;
- ♦ Une meilleure prise en compte des réalités commerciales et opérationnelles du terrain ;
- ♦ Une communication des objectifs suffisamment en amont pour permettre aux salariés de s'organiser et de se projeter ;
- ♦ Une plus grande transparence sur les modalités de calcul et d'atteinte des objectifs.

L'expérimentation du Mercato sur la DE n'est pas concluante : Les objectifs doivent être fixés en fonction de portefeuilles et d'opportunités commerciales réellement disponibles.

2. Une rétribution à la hauteur des efforts fournis

La baisse ressentie de la rémunération variable et la complexité croissante des mécanismes de rétribution ne sont plus acceptables.

Nous demandons :

- ♦ Une revalorisation de la rétribution ;
- ♦ Des mécanismes plus simples, lisibles et transparents ;
- ♦ Des objectifs permettant réellement aux salariés d'obtenir les niveaux de rémunération annoncés ;
- ♦ Qu'une augmentation des exigences commerciales ne se traduise pas par une diminution de la rémunération ;
- ♦ Que la TCV soit supprimé avec effet immédiat.

3. ACE : des réponses concrètes

Le dispositif ACE doit également faire l'objet d'un véritable échange avec les équipes commerciales afin d'identifier les

difficultés rencontrées, leurs conséquences et les évolutions nécessaires.

Par exemple, les clients B-End, (clients internationaux) ont-ils été pris en compte dans ACE ?

Nous demandons à la Direction d'apporter des réponses précises et vérifiables sur ce dispositif.

4. Des conditions de travail qui permettent de travailler correctement

Les transformations successives de l'organisation, les dysfonctionnements des outils et du SI ainsi que les pressions commerciales répétées entraînent des conséquences concrètes sur les conditions de travail.

Nous demandons que ces difficultés soient enfin prises en compte dans la définition des objectifs et dans l'organisation du travail.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

MAINTENANT, IL FAUT DES ACTES

Le 21 septembre, les salariés ont envoyé un message.

A la Direction maintenant de l'entendre.

Nous attendons désormais de véritables discussions et surtout des mesures concrètes permettant de rétablir de la confiance, de la reconnaissance et des conditions de travail acceptables.

La transformation de l'entreprise ne peut pas se faire uniquement au travers de nouveaux objectifs, de nouvelles organisations et de nouveaux outils.

Il faut aussi remettre de l'humain au cœur de l'entreprise, à l'ère de l'intelligence artificielle.

Car il ne peut pas y avoir de progrès économique durable sans progrès social

La CFE-CGC Orange restera pleinement mobilisée aux côtés des salariés pour porter leurs revendications, défendre leurs droits et veiller à ce qu'ils soient effectivement respectés.



**CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !**



Cyril Cordier – 06 81 71 39 10
Cédric Ferrière – 06 07 18 30 78
Philippe Pecquet – 06 85 69 17 09
Luc Redureau – 06 81 76 14 17

cfecgc-orange.org

Pour recevoir nos publications : <https://cfeora.org/S0iLels>



www.cfecgc-orange.org
in X @ f